



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

## PROJET DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sur demande du président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), sise, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9, et par arrêté préfectoral du 11 avril 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cette enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, se tiendra au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée et en mairies d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde, **du 26 mai 8h30 au 25 juin 2025 16h30**.

Le projet concerne les communes d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde. Il vise à renforcer les liens et les échanges entre l'est et l'ouest de la métropole et le centre-ville de Toulon et à améliorer la qualité globale du réseau de transport en commun. Il permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie tout en accompagnant le développement urbain, de faciliter l'accès à la mobilité pour tous et d'améliorer le confort des usagers, d'offrir des gains de temps, une régularité des horaires, des fréquences de passage par une vitesse commerciale adaptée, de réduire les temps de parcours et d'améliorer l'accès à l'emploi dans les zones desservies par les lignes commerciales du BHNS.

Le tracé global envisagé pour la future ligne de BHNS se développe sur 28 kilomètres, entre le lieu-dit Bois Sacré à La Seyne-sur-Mer et le Technopôle de la Mer à Ollioules à l'ouest d'une part, et les gares situées à La Garde en centre-ville et à La Pauline-Hyères à l'est d'autre part. Plus précisément, le tracé en Y depuis Bon-Rencontre, avec une branche vers le Technopôle de la Mer au nord-ouest et une branche vers La Seyne-sur-Mer via Lagoubran évite la zone agricole ouest pour une liaison directe entre les centres-villes de La Seyne-sur-Mer et de Toulon.

Le projet porte ainsi sur l'aménagement d'une infrastructure Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), à près de 70 % en site propre, avec une requalification urbaine et paysagère des voiries du tracé de façades à façades, sauf sur les secteurs où l'axe BHNS utilise des voiries TCSP existantes.

Les travaux et les aménagements concernent les voiries, les stations, les pistes cyclables, les 4 parkings-relais, la construction d'un nouveau site d'exploitation et de remisage sur la zone Sainte-Musse.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de MTPM à cet avis, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune d'Ollioules.

Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

### **Durant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :**

**1) sur le site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6182>

**2) sur support papier**, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission. Les lieux d'enquête seront fermés les 29, 30 mai et 9 juin 2025.

#### **Lieux d'enquête :**

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**, Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
- **Maison de la mobilité Toulon Provence Méditerranée** 34, rue d'Alger 83000 Toulon, du mardi au samedi de 10h00 à 18h00 sans interruption.
- **Mairie annexe d'Ollioules**, Espace pierre Puget, Place Trotobas, 83190 Ollioules, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.
- **Mairie de La Seyne-sur-Mer**, Hôtel de Ville, 20 quai Saturnin Fabre, CS 60226 83507 La Seyne-sur-Mer, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 16h30.
- **Mairie de Toulon**, Hôtel de Ville, Avenue de la République 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- **Mairie de La Valette-du-Var**, Hôtel de Ville, impasse de La Farinette BP 152 83167 La Valette-du-Var, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **Mairie de La Garde**, Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

**3) sur un poste informatique**, au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée et en mairies d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

### **Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :**

**1) sur le registre d'enquête publique unique** à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.

**2) sur le site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6182>

**3) par courriel** à l'adresse suivante : [enquete-publique-6182@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6182@registre-dematerialise.fr)  
Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6182>. Tout courriel concernant le registre dématérialisé reçu en dehors de la période d'enquête et de la plage horaire précitée ne sera pas pris en considération.

**4) par courrier postal** à l'attention du président de la commission chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9. Les courriers postaux expédiés après le 25 juin 2025 à 16h30 ne seront pas pris en compte. Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

**5) par voie orale** en s'adressant à un membre de la commission d'enquête lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. La commission d'enquête est composée de 3 commissaires enquêteurs, son président Monsieur Bertrand NICOLAS, ses membres titulaires, Madame Marie-Chantal NAIN et Monsieur Philippe de BOYSERE. Ils se tiendront à la disposition du public, aux lieux d'enquête pré-cités, jours et heures indiqués ci-après :

#### **Permanences de la commission d'enquête :**

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**, Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, les 26 mai et 25 juin 2025 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
- **Maison de la mobilité Toulon Provence Méditerranée**, le 12 juin de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
- **Mairie annexe d'Ollioules**, les 3 et 20 juin 2025 de 8h30 à 12h00, permanences de M. Philippe de BOYSERE.
- **Mairie de La Seyne-sur-Mer**, le 26 mai 2025, les 12 et 25 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 permanences de M. Philippe de BOYSERE.
- **Mairie de Toulon**, les 3 et 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
- **Mairie de La Valette-du-Var**, les 3 et 19 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, permanences de Mme Marie-Chantal NAIN.
- **Mairie de La Garde**, le 26 mai 2025, les 12, 17 et 24 juin 2025 de 8h30 à 12h00, permanences de Mme Marie-Chantal NAIN.

Des courriers peuvent être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage, en indiquant l'objet à l'adresse suivante : [contact@metropoletpm.fr](mailto:contact@metropoletpm.fr)

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,

- dans les mairies concernées, à l'hôtel de la Métropole TPM, à la Maison de la Mobilité TPM et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> du code des relations entre le public et l'administration.